



Procès-verbal

Séance du Conseil Communal de Bottens

14 mai 2018

20h00

Présidence : BAILLY Sébastien

10 **Ordre du jour**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017.

2. Communications du bureau du Conseil Communal.

3. Communications de la Municipalité.

4. Assermentation de Monsieur Bertrand Clot.

5. Préavis 2018-01 relatif à la création d'une zone réservée sur le territoire de la commune.

Membres de la commission : Annelise Graber, Georges Longchamp et Jean-François Métraux

6. Préavis 2018-02 relatif aux dépenses exceptionnelles générées par le projet d'architecte pour la création de l'UAPE.

Membres de la commission : Christophe Panchaud, David Staubli et David Truffer

20 7. Propositions individuelles et divers.

Monsieur le Président

Salue la Municipalité in corpore ainsi que Madame Christiane Panchaud, secrétaire municipale. Il excuse Monsieur Philippe Gerber, secrétaire municipal, absent ce soir.

Il salue Monsieur Brique, urbaniste au bureau d'architectes Fischer Montavon + Associés architectes-urbanistes SA à Yverdon-les-Bains. Il reviendra sur sa présence au point 5 de l'ordre du jour.

- 30 Il salue également les personnes du public qui nous font l'honneur et le plaisir de nous accorder leur soirée.

Appel

Excusés :

- GRABER Annelise
- PANCHAUD Yvan
- TZAUT Nicolas
- VULLIAMY Alexandre

- 40 Absents :

- MARTIN Nicolas
- UNVERRICHT Marc

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte et invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

Ordre du jour

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

- 50 **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017**

Monsieur Lucien Ecoffey

Est-ce que le procès-verbal peut être ajouté sur le site de la commune comme tous les autres documents relatifs au Conseil Communal ?

Monsieur le Président

Les procès-verbaux sont publiés sur le site de la commune uniquement après avoir été accepté en séance par le Conseil.

Monsieur Christian Noverraz

- 60 À la page 6, ligne 168, il faudrait compléter la phrase "Lors de la séance intercommunale du 24 octobre 2017, le **Conseil intercommunal** du SDIS **Haut-Talent** a accepté l'achat d'un véhicule pour **officier** de service." À la page 11, ligne 341, il faut remplacer "L'ELAJE" par "L'EFAJE".

Vote

Les Conseillères et Conseillers acceptent le procès-verbal tel que modifié :

- Oui : 38
- Non : 0
- Abstentions : 0

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017 tel que modifié est accepté.

2. Communications du bureau du Conseil Communal

70 *Monsieur le Président*

Rend hommage à Monsieur Claudio Frapoli, membre du Conseil communal qui nous a quitté fin février 2018. Il invite les Conseillères et Conseillers à se lever afin d'observer quelques instants de silence en sa mémoire.

La mise en conformité de la procédure de nomination des commissions ad'hoc vit ses premières expériences. Il est judicieux de préciser quelques points :

- Le premier membre de la liste est chargé de convoquer la commission conformément à l'art. 45 du règlement du Conseil communal. C'est l'ordre alphabétique qui est applicable.
- Selon l'art. 42, les commissions désignent leur Président et/ou leur rapporteur.

80 Cette désignation doit se faire dans un esprit de concertation et de consensus au sein de la commission.

Le traditionnel souper du Conseil communal aura lieu à l'issue de la séance du lundi 25 juin 2018 au restaurant Li Garden. Pour rappel, cette séance débutera à 19h00 et non 20h00. Les Conseillères et Conseillers sont priés de signaler leur éventuelle absence au bureau.

3. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic

La 4G est en service. Pour l'instant, il s'agit de la 4G de Swisscom. Salt fera le nécessaire prochainement.

90 L'acte d'achat du Battoir que le Conseil communal a accepté le 11 décembre 2017 va être signé prochainement auprès du Notaire.

Le différent avec l'opposant à la rénovation du bâtiment dit "du Pressoir" est réglé. Vu l'état statique du bâtiment, un ingénieur-conseil indépendant a fait une étude. Les murs dans l'état actuel sont très difficiles à récupérer. La Municipalité a pris la décision de faire une mise à l'enquête complémentaire afin de pourvoir refaire les murs de manière traditionnelle.

Madame Carine Delpierre

Information sportive : séance de Nordic-Walking le 13 juin 2018 à 18h30.

Lors de sa séance du 27 mars 2018, le Conseil intercommunal de l'ASIRE :

- 100
- s'est prononcé en faveur d'un crédit d'étude pour l'extension du site scolaire de Goumoëns-la-Ville. Il s'agit essentiellement de salles de classe pour CHF 210'000.-.
 - a accepté un crédit de CHF 65'000.- pour la transformation de Court-Champ 2. Il s'agit principalement de bureaux pour les psychologues scolaires.
 - a accepté un crédit d'étude de CHF 25'000.- pour l'implantation de l'extension du site scolaire des Trois-Sapins à Echallens.

Les comptes de l'ASIRE se portent bien. Il y a eu un excédent de CHF 1'500'000.- qui a été réparti entre les communes à raison de CHF 30.-/habitant et qui sert aussi aux amortissements extraordinaires.

- 110
- Suite au refus du Conseil communal de la création d'une UAPE et suivant les conseils de la commission des finances et de la commission ad'hoc pour assurer la pérennité de la structure Croc'Lionceaux, la Municipalité a signé un contrat de droit administratif avec Madame Cossetto-Chapuis. Il a été convenu d'un soutien communal, qui, ajouté à la participation financière des parents, permet à Croc'Lionceaux de voler de ses propres ailes. Dès la rentrée 2018, deux personnes rémunérées se chargeront du repas de midi et proposeront des activités aux enfants.

Il y a 5 mamans de jour auprès desquelles il reste des places et l'EFAJE n'a pas de demande en cours. La Municipalité est profondément heureuse que Croc'Lionceaux couvre l'entier de nos besoins.

Madame Patricia Riva

- 120
- Dès la rentrée 2019, les TL proposeront des bus à 2 étages pour les bus régionaux et supprimeront une vingtaine d'arrêts. L'arrêt Chalet-Coucou devrait disparaître car il est dangereux. Il y aura peut-être des prises USB et du wifi dans les bus. Les TL et le LEB ont opté pour l'application de billetterie mobile "FAIRTIQ". Plus d'informations sont disponibles sur le site de la commune.

La tour qui se trouve sur la place de jeu "Festi Parc" va être sécurisée et deux balançoires vont être ajoutées.

Nous avons maintenant un wifi qui fonctionne dans la salle polyvalente avec un accès pour les autorités et un autre pour les visiteurs.

Monsieur Gérard Stettler

- 130
- Les pompes pour le dispositif "Ecofontaine" sont installées sur les fontaines du Pressoir et de l'Ecusson ce qui signifie que nous allons utiliser plus que 10-20% d'eau du réseau pour faire fonctionner ces éco-pompes. Les deuxièmes bassins seront fleuris dans les semaines qui viennent.

Les tempêtes "Eleanor" et "Evi" ont touché notre village en début d'année. Plus de 100m³ de bois sont tombés ce qui a impliqué beaucoup de travail pour le groupement forestier et une facture inattendue pour la commune d'un peu plus d'un millier de francs.

Monsieur Christian Jaquier

Les comptes du SDIS Haut-Talent ont été acceptés. Le budget a été respecté. Une restitution sera faite à toutes les communes de l'association.

140 Un beamer fixe a été installé dans la pièce du premier étage de la salle polyvalente.

La séance du Conseil intercommunal de l'organisation régionale de protection civile du Gros-de-Vaud (ORPC) pour adopter la gestion et les comptes de l'ORPC aura lieu le 24 mai 2018 à Echallens.

Monsieur le Président

Remercie la Municipalité et ouvre la discussion sur ces communications.

Monsieur François Zürcher

Sauf erreur, il y avait encore un montant prévu au plan d'investissements pour la création d'un trottoir vers l'arrêt de bus "Chalet-Coucou". Puisque l'arrêt va être supprimé, est-ce que ce projet reste d'actualité ?

150 *Madame Patricia Riva*

Va se renseigner.

Monsieur Michel Allaz

Selon les exigences de l'Etat nous devons assurer deux moments dans la journée de prise en charge pour les enfants. Or, Croc'Lionceaux propose un accueil uniquement à midi. Avons-nous une solution pour l'avant-école et/ou après-école ou peut-on s'en passer ?

Madame Carine Delpierre

Nous avons encore quelques années pour se conformer aux exigences de l'Etat. Un sondage mené auprès des parents a confirmé qu'il n'y a pas de demande pour l'instant.

Monsieur Joseph Ecoffey

160 Quand est-ce que les frigos de la buvette seront réparés ?

Monsieur Christian Jaquier

Cela fait depuis les années 90 que ces frigos ne fonctionnent plus. Remettre de l'argent pour réparer les tuyaux en cuivre qui sont cuits n'est peut-être pas la bonne solution. Nous avons prévu de transformer ces installations intelligemment, avec un plan d'investissement.

Madame Joëlle Cossetto-Chapuis

Remercie vivement la Municipalité pour la confiance qu'elle lui accorde. Concernant les périodes de prises en charge des enfants par la structure Croc'Lionceaux, il n'y a pas de demande suffisamment importante pour les après-midis et pas de demande pour les matins.

170 *Monsieur David Truffer*

Remercie la Municipalité. Cette pérennisation de Croc'Lionceaux répond aux espérances de la commission ad'hoc chargée du préavis N° 2017-06 relatif à la demande de crédit de construction pour la création d'une Unités d'Accueil Pour Écoliers (UAPE) dans les sous-sols du collège des Lionceaux.

4. Assermentations de Monsieur Bertrand Clot

Monsieur le Président

Monsieur Bertrand Clot, premier sur la liste des viennent-en-suite, réintègre le Conseil communal suite au décès de Monsieur Claudio Frapolli.

180 Monsieur le Président procède à l'assermentation de Monsieur Bertrand Clot.

5. Préavis 2018-01 relatif à la création d'une zone réservée sur le territoire de la commune

Monsieur le Président

Nous avons le plaisir d'avoir parmi nous Monsieur Brique, urbaniste au bureau d'architectes Fischer Montavon + associés architectes-urbanistes SA à Yverdon-les-Bains, pour répondre à nos questions concernant la création d'une zone réservée sur le territoire de la commune. Si personne ne formule d'objection, Monsieur Brique sera amené à prendre la parole.

Monsieur Jean-François Métraux

190 Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc.

Monsieur le Président

Selon les renseignements pris auprès de Monsieur le Préfet, nous ne pouvons pas voter en bloc la levée de l'opposition et la création de la zone réservée. Par conséquent, nous allons d'abord voter sur la première conclusion. Si l'opposition de Sonia et Samuel Guignard est levée, nous procéderons au vote sur la deuxième conclusion. Si l'opposition n'est pas levée, le vote sur la deuxième conclusion deviendrait caduc.

Monsieur Patrick Oyon

200 Sur le plan, le quartier du Bugnonet ne fait pas partie de la zone réservée. Il s'agit d'un nouveau quartier, qui, en principe ne devrait pas subir d'augmentation. Pourquoi ce quartier ne fait-il pas partie de la zone réservée ?

Monsieur le Syndic

Le quartier du Bugnonet, comme d'autres quartiers, par exemple les Sauges, sont actuellement soumis à un plan partiel d'affectation (PPA) qui est encore en vigueur. Nous sommes obligés de respecter ce PPA.

Monsieur David Bailly

Quelle est la surface du projet de Sonia et Samuel Guignard ?

Est-il judicieux de placer le Battoir dans la zone réservée ?

Monsieur le Syndic

210 Nous ne pouvons pas déroger au 20m². Le projet de Sonia et Samuel Guignard fait plus du double. Concernant le Battoir, nous pourrions toujours transformer les volumes existants en fonction du plan général d'affectation (PGA) en vigueur.

Monsieur Frédéric Riva

La parcelle communale du Carro Sud reste-t-elle constructible ?

Quel taux de développement a fixé le canton pour d'autres communes se trouvant sur la ligne du bus 60, par exemple les communes de Cugy et Froideville ?

Monsieur le Syndic

Le Carro fait partie d'un PPA et sera toujours constructible selon les conditions de ce PPA.

Monsieur Alain Brique du bureau d'architectes Fischer Montavon + associés

220 Le plan directeur distingue différents types de commune. Bottens comme la majorité des communes est une commune classée "non-centre". C'est pourquoi le taux de développement fixé par le canton est de 0.75%. Il y a eu des discussions pour assimiler Bottens à un "centre local" et avoir dans son centre un taux de développement de 1.5% mais la commune ne respecte pas les critères pour bénéficier de ce statut.

Monsieur Frédéric Riva

J'aurai voulu connaître les taux de développement attribués aux communes de Cugy et Froideville afin de savoir s'il y a eu égalité de traitement avec les communes voisines.

Monsieur Alain Brique, urbaniste au bureau Fischer Montavon + associés

Ne connaît malheureusement pas le statut de ces communes (centre local ou non).

Monsieur Hervé Pittet

230 Est-ce que c'est l'Etat qui a déterminé les 20m² d'emprise au sol ?

Monsieur le Syndic

Non, c'est le bureau d'architectes Fischer Montavon + associés qui a déterminé ces 20m² suite à des négociations avec l'Etat.

Monsieur Michel Allaz

Concernant le Battoir, actuellement il n'y a rien d'habitable. Si on envisage un projet avec un logement, est-ce réalisable avec ce plan de zone réservée ?

Monsieur le Syndic

240 Nous pouvons toujours transformer l'intérieur sans ajouter d'extension. Une ferme, par exemple, pourrait être transformée en fonction du PGA en vigueur.

Monsieur François Zürcher

Quelle est la distinction entre les zones du Carro/Bugnonet qui sont soumises à un plan partiel d'affectation et la zone réservée qui se calque sur le PGA ?

Monsieur Alain Brique, urbaniste au bureau Fischer Montavon + associés

Le motif principal de la zone réservée est de faire des règles qui ne soient pas à priori plus restrictives que les futures règles du PGA, qu'il y ait une certaine souplesse. Ces deux secteurs sont assez récents et il y a le principe de la sécurité du droit qui veut qu'on n'aille pas retoucher des plans d'affectation récents (d'une dizaine d'années ou moins).

Monsieur Nicolas Fontaine

250 Est-ce que la zone réservée aurait un impact sur le nouveau projet du Pressoir ?

Monsieur le Syndic

Non, car toutes les mises à l'enquête ont été déposées avant l'entrée en vigueur de la zone réservée.

Monsieur Nicolas Fontaine

Est-ce que c'est valable pour l'extension de mise à l'enquête qui aura lieu prochainement ?

Monsieur le Syndic

La mise à l'enquête complémentaire n'est pas un nouveau projet. Il s'agit simplement d'une modification de la manière de construire.

Monsieur Frédéric Riva

260 Selon une information trouvée sur internet, la commune de Cugy a fixé 15m² d'emprise au sol pour les agrandissements destinés à l'habitation.

Monsieur Michel Allaz

Le périmètre de la zone de réserve se limite à la zone village, au PPA Vieux-Village et aux plans de quartier Rebaton et Rebaton Sud mais également à la zone à faible densité qui est la zone la plus importante.

Vote sur le préavis N° 2018-01

Le Conseil Communal de Bottens

- 270
- Vu le préavis municipal N° 2018-01 ;
 - Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
 - Entendu le rapport de la commission ad'hoc ;

Décide

1. De lever l'opposition de M. et Mme Samuel Guignard au projet de zone réservée.
- Oui : 32
 - Non : 0
 - Abstention : 6
- 280
2. D'adopter la zone réservée et son règlement tels que mis à l'enquête publique du 17 janvier 2018 au 19 février 2018.
- Oui : 34
 - Non : 0
 - Abstention : 4

Le préavis N° 2018-01 tel que présenté est accepté.

6. Préavis 2018-02 relatif aux dépenses exceptionnelles générées par le projet d'architecte pour la création de l'UAPE

Monsieur David Staubli

- 290
- Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc.

Monsieur Michel Panchaud

Lit la conclusion du rapport de la commission des finances.

Monsieur Michel Allaz

Nous devrions utiliser dans notre commune la demande de crédit d'étude avant de présenter un projet.

Monsieur le Syndic

La Municipalité ne l'a jamais fait jusqu'à maintenant mais va l'appliquer dorénavant. Il y avait un degré d'urgence pour l'UAPE.

300 *Monsieur Christian Noverraz*

Dans quel compte cette opération va-t-elle être enregistrée ? La commission des finances propose le compte du collège des Lionceaux mais ce compte est pratiquement blanc en termes de charges. Dans le plan comptable, il y a un compte qui s'appelle "honoraires".

Monsieur le Syndic

Nous avons discuté avec la boursière, Madame Bocksberger du compte "honoraires". Nous allons choisir le compte le mieux adapté.

Vote sur le préavis N° 2018-02

Le Conseil Communal de Bottens

- 310
- Vu le préavis municipal N° 2018-02 ;
 - Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
 - Entendu le rapport de la commission ad'hoc ;
 - Entendu le rapport de la commission des finances ;

Décide

1. De donner à la Municipalité son approbation sur la dépense exceptionnelle, imprévisible et urgente relative aux honoraires d'architectes de CHF 37'000.- générés par le projet d'architectes pour la création de locaux UAPE.

- Oui : 37
 - Non : 0
- 320
- Abstention : 1

Le préavis N° 2018-02 tel que présenté est accepté.

7. Propositions individuelles et divers

Monsieur Joseph Ecoffey

Est-ce que la Municipalité peut faire le nécessaire pour remettre en état le chemin du refuge ?

Monsieur Christian Jaquier

Nous attendons le beau temps pour réfectionner le chemin.

330

Monsieur le Syndic

Nous avons déjà mandaté une entreprise pour effectuer ce travail.

Monsieur Lucien Ecoffey

Lors de la prochaine séance du Conseil auront lieu les élections statutaires. A Bottens, La tradition veut qu'il y ait une rocade entre le Président et le Vice-Président chaque année. Hélas, cette année je ne serai pas candidat à la Présidence car fin septembre 2018 je vais commencer un diplôme fédéral de chef de vente. Les cours auront lieu les lundis et mercredis.

Monsieur Michel Allaz

340 Nous pouvons peut-être envisager que la Présidence dure plus qu'une année.

Remercie infiniment le bureau pour l'organisation de la sortie du Conseil du 5 mai 2018. Il remercie également Madame Béatrice Métraux, Conseillère d'État vaudois qui nous a reçu dans ses tous nouveaux bureaux du château Saint-Maire.

Qu'est-il prévu sur la route de Froideville pour stabiliser les accotements avant la pose du tapis d'enrobé ?

Certains panneaux et supports de l'arboretum sont en mauvais états, est-il prévu de les remettre en état ?

Il manque un lampadaire entre le giratoire de Rebaton et la route de Froideville, est-ce qu'on pourrait imaginer d'éclairer un peu mieux cette zone sombre sans trottoir ?

350 *Monsieur le Syndic*

Les bus circulant sur la route de Froideville roulent vite et mordent la banquette opposée au trottoir. Nous avons demandé une pré-étude au bureau Courdesse & associés. Il faudrait renforcer le côté opposé au trottoir. Nous envisageons également de mettre en place une modération de trafic à cet endroit. Un préavis sera présenté si besoin.

Monsieur Gérard Stettler

Nous prenons note pour l'arboretum.

Madame Patricia Riva

Nous prenons note pour le lampadaire.

Monsieur Cédric Panchaud

360 Le chemin d'accès à l'arboretum n'est pas pratique. Les copeaux s'arrêtent d'un coup et après il y a des grosses tranchées d'un mètre. Pouvons-nous demander aux bucherons de remettre en état ce chemin ?

Madame Cossetto-Chapuis

Il n'y a plus de poubelle sur la place de jeu du terrain de foot. C'est dangereux pour les enfants car il y a des briques de verre et des mégots de cigarettes par terre.

Madame Patricia Riva

La poubelle a mystérieusement disparu, elle n'était pas scellée. Nous en prenons note.

370 *Monsieur le Président*

Concernant l'annonce de Lucien Ecoffey, c'est avec regret que je vois partir Lucien du bureau du Conseil. En ce qui me concerne, j'ai beaucoup de plaisir au bureau, que ce soit à la Présidence ou à la Vice-Présidence. Il y a énormément de chose à apprendre au bureau. La Municipalité et le bureau du Conseil se tiennent à disposition pour toutes questions.

Les prochaines manifestations du village :

06.06.18 : Balade agenda 21

09.06.18 : Festi'Parc

Pour rappel, la séance du Conseil du 25 juin 2018 débutera à 19h00 et sera suivie du souper. N'oubliez pas de nous signaler si vous ne pouvez pas être des nôtres.

380 *Monsieur Alain Santangelo*

Pour le moment, la balade agenda 21 est suspendue.

Monsieur le Président

Remercie les Conseillères, les Conseillers et la Municipalité pour les débats de ce soir. Il remercie également Monsieur Brique de s'être déplacé pour répondre à nos questions.


La séance est levée à 21h10.

Procès-verbal approuvé par le Conseil le 25 juin 2018.

390

Au nom du bureau du Conseil communal

Le Président
Sébastien Bailly



La secrétaire
Audrey Kalbfuss

